

REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présents : Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Fabienne ROBA, Jean HYAT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Marie-Claude ABSIL, Pierre LEDENT, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Geneviève GODFRIN, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Conseillers communaux.

M. Jacques LEBRUN, Secrétaire communal ff

Séance du 1er mars 2007

Tous présents

LE CONSEIL COMMUNAL,
En séance publique,

par 11 voix pour et 4 abstentions :

1. PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE

approuve le programme de politique générale présenté par le Collège communal pour la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques (voir plus loin)

à l'unanimité :

2. ALIENATION D'UNE PARCELLE A HOUR

Décide de vendre de gré à gré à M. Jean MARTIN, domicilié à Yvoir, l'excédent résultant de la modification par rétrécissement d'un tronçon du chemin vicinal n°9 à Hour (partie 1), soit une superficie de 2 ares, pour une somme de 1.250 euros ainsi qu'à MM. Yannick, Sébastien et François PETIT, domiciliés respectivement à Mettet, Anhée et Houyet (partie 2), soit une superficie de 95 centiares, pour une somme de 593,75 euros.

3. INTERCOMMUNALE INASEP

Désigne ses cinq représentants au comité de contrôle de l'INASEP :

Majorité :

Groupe IC :

Monsieur Jean HYAT

Monsieur Michel JÉRÔME

Groupe TENS :

Madame Geneviève GODFRIN

Monsieur Eugène BRASSEUR

Minorité :

Groupe UV :

Monsieur Hervé RONDIAT

4. COMMISSION PARITAIRE LOCALE POUR L'ENSEIGNEMENT

désigne les 6 membres représentant le PO de l'école communale de Houyet au sein de la Commission Paritaire Locale pour l'Enseignement (COPALOC) :

- M. Yvan PETIT, Bourgmestre, Président de droit
- Mme Nathalie JAMIN, conseiller communal
- Mme Geneviève GODFRIN, conseiller communal
- M. Pierre LEDENT, conseiller communal
- Mme Marie-Claude ABSIL, conseiller communal
- M. Jacques LEBRUN, responsable administratif de l'enseignement

5. AMICALE DU JUMELAGE HOUYET-RASTEAU

désigne 3 représentants au sein du Conseil d'administration de l'asbl « Amicale du jumelage Houyet-Rasteau » :

- M. Yvan PETIT, Bourgmestre
- M. Didier ROUARD, Echevin
- M. Michel JÉRÔME, conseiller communal

6. TAXES

décide de ramener de 40 à 12 la périodicité annuelle minimale régulière en vue de pouvoir bénéficier de l'écrit de presse régionale gratuite.

7. INTERCOMMUNALE IDEFIN

décide d'adhérer à la proposition de l'Intercommunale IDEFIN de regrouper notamment les achats d'électricité et de gaz propres aux communes associées à IDEFIN et de faire participer la commune à l'opération et de lancer via l'Intercommunale la procédure de marché relative à l'acquisition de l'électricité (basse et haute tension) et du gaz destinés à approvisionner l'ensemble des points de fourniture du ressort de la commune.

A huis clos, ratifie une désignation temporaire dans l'enseignement et proroge pour une nouvelle période de 6 mois un ouvrier qualifié intérimaire en remplacement du contremaître admis à la retraite.